



Location après congé pour vente

Par **jppseudo**, le **11/06/2017** à **20:42**

Bonsoir, rnj'ai donné congé a mon locataire qui est parti en janvier 2017 pour vendre mon appartement meublé. rnDans l'impossibilité de le vendre malgré une baisse de prix de plus de 5%, puis-je le relouer sans avoir de problème?rnY a t-il un delai réglementaire?ne pouvant pas le laisser libre indéfiniment.rnMerci de vos conseils et bonne soirée.

Par **Lag0**, le **12/06/2017** à **08:22**

Bonjour, rnIl n'existe pas de délai particulier.rnSeul un juge, s'il était saisi par le locataire, pourrait décider si la mise en vente a été réelle ou juste destinée à évincer le dit locataire.rnIl n'est, cependant, pas conseillé de remettre en location avant 6 mois / 1 an et en justifiant une véritable recherche d'acheteur (annonces, mandat d'agence, etc.). Et point non négligeable, pouvoir justifier que le prix demandé était correct par rapport au marché.